RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2009 B 06969
Numéro SIREN : 511 709 677
Nom ou dénomination : ADENES

Ce dépôt a été enregistré le 20/08/2015 sous le numéro de dépôt 79903

1507997602

DATE DEPOT : 2015-08-20

NUMERO DE DEPOT : 2015R079903

N° GESTION : 2009B06969

N° SIREN : 511709677

DENOMINATION : ADENES

ADRESSE : 03 rue de Stockholm 75008 Paris

DATE D'ACTE : 2014/12/09

TYPE D'ACTE : CONTRAT

NATURE D'ACTE : APPORT EN NATURE

CONTRAT D'APPORT

(TITRES ELEX CENTRE PAYS DE LOIRE)

ENTRE LES SOUSSIGNES :

La société LLG FINANCES,
Société par actions simplifiée au capital de 1 366 000 €, dont le siège sociale est à ORLEANS (45000), 29-31 Boulevard de Rocheplatte, immatriculée au RCS d'ORLEANS sous le n° 538 867 342,

Représentée aux présentes par M. Christian LAMOUROUX en vertu de sa qualité de Président ;

Ci-après dénommée « L'apporteur »

d'une part,

La Société ADENES,
SAS au capital de 1 567 575 €, dont le siège social est à PARIS (75009), 3 rue de Stockholm, immatriculée au RCS de Paris sous le n° 511 709 677,

Représentée aux présentes par Monsieur Emmanuel VILLETTE en sa qualité de Président de la société ;

Ci-aprés dénommée «La Société bénéficiaire»

d'autre part,

IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT :

I - APPORT

L'apporteur, soussigné de première part, apporte à la Société ADENES, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, ce qui est accepté par M. Emmanuel VILLETTE, ès-qualités, les biens ci-après désignés et évalués comme suit :

1. Biens apportés – Origine de propriété

5 607 actions de la société ELEX CENTRE PAYS DE LOIRE, société par actions simplifiée limitée au capital de 934 470 €, ayant son siège social à ORLEANS (45000), 29-31 Boulevard de Rocheplatte, immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'ORLEANS sous le n° 450 714 910, et dont l'activité consiste en l'expertise et la gestion de sinistres pour le compte de compagnies d'assurances.

La société LLG FINANCES est propriétaire des 5 607 actions apportées depuis le 21/02/2012 pour les avoirs acquises auprès de M. Gilles LEMPEREUR suivant acte de cession enregistré le 29/02/2012 auprès des impôts d'Orléans sous le numéro 79/2012.

2. Déclarations

L'apporteur déclare :

- qu'il n'existe de son chef ou de celui des précédents propriétaires des parts cédées, aucune restriction d'ordre légal ou contractuel à la libre disposition de celles-ci, notamment par suite de promesses ou offres consenties à des tiers ou de saisies ;
- que les parts apportées sont libres de tout nantissement ou promesse de nantissement, suite aux levées de nantissement consenties en date des 4 et 5 mars 2014 par le CREDIT MUTUEL et la BANQUE POPULAIRE VAL DE FRANCE.

3. Evaluation des apports

Afin d'évaluer la valeur des titres apportés, il convient de procéder préalablement à l'évaluation

de la société ELEX CENTRE PAYS DE LOIRE.

Pour évaluer cette société, il est retenu la méthode d'évaluation figurant en annexe 1 des présentes.

Sur ces critères, la société ELEX CENTRE PAYS DE LOIRE a donc été évaluée à la somme de : TROIS MILLIONS DEUX CENT HUIT MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT DOUZE EUROS (3 208 492 €).

Valeur de l'apport réalisé par la société LLG FINANCES : 5 607 actions

(3 208 492 € x 5 607) : 93 447 = 192 515,70 €

II - REMUNERATION DES APPORTS

Le capital social de la société ADENES est de 1 567 575 €, divisé en 1 567 575 actions sociales d'une valeur nominale unitaire de 1 €.

Afin de fixer la rémunération de l'apport, il convient de procéder préalablement à la valorisation des actions de la société ADENES.

Cette évaluation figure en annexe 2 des présentes.

Au vu de cette évaluation, la valeur réelle d'une action de la société ADENES a été arrêtée à la somme de 8,3669 €.

REMUNERATION DE L'APPORT EFFECTUE PAR LA SOCIETE LLG FINANCES

Nombre d'actions à créer pour rémunérer l'apport :

192 515,70 € : 8,3669 € = 23 009,20, arrondi à 23 009 actions, soit une augmentation de capital de 23 009 €.

Prime d'émission = Valeur de l'apport – Augmentation de capital

192 515,70 € - 23 009 € = 169 506,70 €

Prime d'émission par action émise : 169 515,70 € : 23 009 actions = 7,3669 €

En contrepartie de l'apport de la société LLG FINANCES, évalué à la somme de 192 515,70 €, il sera attribué à l'apporteur 23 009 actions nouvelles de 1 € chacune de nominal, de catégorie PPE, émises au prix de 8,3669 €, soit avec une prime d'émission de 7,3669 € par action.

Le montant de la prime d'émission sera porté à un compte spécial de réserve au passif du bilan de la Société, dit «Prime d'émission», sur lequel porteront les droits des associés propriétaires d'actions tant anciennes que nouvelles et qui pourra recevoir toute affectation décidée par l'assemblée générale.

Les actions nouvelles seront dès la date de réalisation définitive de l'augmentation du capital entièrement assimilées aux actions anciennes : elles jouiront des mêmes droits et seront soumises à toutes les dispositions des statuts et aux décisions des assemblées générales.

Leurs droits aux dividendes s'exerceront pour la première fois sur les bénéfices mis en distribution en n + 1 au titre de l'exercice n, et au prorata du nombre de mois écoulé entre la date de création des actions et la date de clôture de l'exercice social rapporté à la durée de l'exercice.

III - APPROBATION ET VERIFICATION DES APPORTS

M. Christian LAMOUROUX déclare que la procédure d'agrément et le droit de préemption figurant dans les statuts de la société ELEX CENTRE PAYS DE LOIRE ne trouvent pas à s'appliquer à la présente opération, la société ELEX CENTRE PAYS DE LOIRE étant une société unipersonnelle dont l'unique associée est la société apporteuse.

L'apport qui précéde ne sera définitif qu'après réalisation des conditions suivantes :

- Etablissement d'un rapport par M. Bertrand MIQUEL, Commissaire aux apports désigné par ordonnance du Président du Tribunal de commerce de Paris en date du 20 novembre 2012, comportant appréciation de la valeur desdits apports et des avantages particuliers éventuels ;
- Agrément de l'opération d'apport relatée aux présentes par le Comité Directeur de la société ADENES ;
- Approbation de l'évaluation des apports et de l'octroi d'avantages particuliers éventuels, et constatation de la réalisation de l'augmentation de capital par décision de l'assemblée générale de la société ADENES.

La réalisation de ces conditions devra intervenir au plus tard le 31 mars 2015, à défaut le présent contrat sera considéré comme non avenu, sans indemnité de part ni d'autre.

IV - ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes, les parties font élection de domicile en leurs sièges sociaux respectifs.

V - AFFIRMATION DE SINCERITE

Les parties soussignées affirment sous les peines édictées par la loi que le présent acte exprime l'intégralité de la valeur des biens apportés.

VI - FRAIS

Les frais, droits et honoraires des présentes, ainsi que ceux qui en seront la conséquence, sont à la charge de la Société bénéficiaire qui s'oblige à les payer.

Fait en cinq exemplaires, à PARIS, le neuf décembre deux mille quatorze.

La Sté LLG FINANCES
Représentée par M. Christian LAMOUROUX

La Sté ADENES
Représentée par M. Emmanuel VILLETTE

Annexe 1 : Evaluation de la société ELEX CENTRE PAYS DE LOIRE

Annexe 2 : Evaluation de la société ADENES

ANNEXE 1 : EVALUATION DE LA SOCIETE ELEX CENTRE PAYS DE LOIRE

ELEX CENTRE 31/12/2013	1er élément	2ème élément	3ème élément
situation nette comptable	551 636		
I5ATION DE LA 5ITUATION NETTE COMPTABLE	551 636		
résultat net avant impôts		504 753,00 €	8%
ultat réalisé du fait de l'existence d'Adenes		- €	
résultat net avant IS corrigé		504 753	8%
multiplicateur X 4		4	
VALORI5ATION DU RESULTAT		2 019 012	
CA HT d'exploitation		6 185 627,00 €	
CA réalisé du fait de l'existence d'Adenes		- €	
CA à retenir		6 185 627	
multiplicateur X 15%		15%	
VALORISATION DU CA		927 844	
[redacted]			
distribution de dividendes			290 000
[redacted]			

ANNEXE 2 : EVALUATION DE LA SOCIETE ADENES

	1er élément	2ème élément	3ème élément
situation nette comptable ADENES	3 809 401		
VALORISATION DE LA SITUATION NETTE COMPTABLE	3 809 401		
résultat net avant impôts ADENES		362 581	
Retraitement exceptionnel : Avoir ELENA		275 603	
résultat net avant IS corrigé		638 184	
multiplicateur X 4		4	
VALORISATION DU RESULTAT		2 552 734	
CA HT d'exploitation ADENES		45 024 123	
CA à retenir		45 024 123	
multiplicateur X 15%		15%	
VALORISATION DU CA		6 753 618	
[illegible]		6 753 618	

Valeur [illegible]